



CCAMLR

COMM CIRC 09/134
SC CIRC 09/70

Jeudi, 3 Décembre 2009

Application du Temps Universel Coordonné (UTC) dans les pêcheries exploratoires

Téléphone: +61 3 6210 1111

Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



**À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION
ET DU COMITE SCIENTIFIQUE**

**COMM CIRC 09/134
SC CIRC 09/70**

Hobart, le 3 décembre 2009

Application du Temps Universel Coordonné (UTC) dans les pêcheries exploratoires

Il est rappelé aux Membres qu'un nouveau système de déclaration journalière de la capture et de l'effort de pêche a été mis en œuvre pour les pêcheries exploratoires de 2009/10, à l'exception des pêcheries exploratoires de krill (mesure de conservation 23-07). Ce système de déclaration est fondé sur le Temps Universel Coordonné (UTC) et chaque rapport couvre une période de 24 heures de minuit à midi UTC (c.-à-d. de 0h00 à 24h00 UTC).

Par souci de cohérence, il est demandé aux Membres qui participeront aux pêcheries auxquelles s'applique la mesure de conservation 23-07 de baser également sur l'heure UTC le système de déclaration des captures et de l'effort de pêche par période de cinq ou de 10 jours (mesures de conservation 23-01 ou 23-02). Par exemple, les périodes de déclaration de cinq jours dans la mesure de conservation 23-01 (paragraphe 1) devraient s'étendre comme suit :

Période A	de 0h00 UTC le 1 ^{er} jour à 24h00 UTC le 5 ^e jour
Période B	de 0h00 UTC le 6 ^e jour à 24h00 UTC le 10 ^e jour
Période C	de 0h00 UTC le 11 ^e jour à 24h00 UTC le 15 ^e jour
Période D	de 0h00 UTC le 16 ^e jour à 24h00 UTC le 20 ^e jour
Période E	de 0h00 UTC le 21 ^e jour à 24h00 UTC le 25 ^e jour
Période F	de 0h00 UTC le 26 ^e jour à 24h00 UTC le dernier jour du mois.

De plus, les Membres sont avisés que toutes les dates et heures notifiées par le secrétariat pour les pêcheries exploratoires de 2009/10, y compris les dates de fermeture, seront basées sur l'heure UTC.

Les Membres pourraient également envisager une application généralisée de l'heure UTC au suivi des autres pêcheries de la zone de la Convention ainsi qu'à la déclaration des transbordements dans cette zone en 2009/10.

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif